Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 034-213401235-20240328-DELIB24032505-DE

Nombre de conseillers En exercice : 33

Présents : 23 Votants : 27

Date de la convocation: 15 Mars 2024

N° 24.03.25.05

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de Mars, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS: M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme MERLET, M. GRAVIER, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, M. LAN SUN LUK, Mme ANDRIEU, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme GUITARD, Mme PARPILLON, Mme WEBER, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, M. THIRY, Mme DAMAIS, Mme DRU, M. MICHEL, Mme IKPEFAN

ABSENTS: M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

**PROCURATIONS**: Mme BLO en faveur de Mme HURLIN

Mme PLAYS en faveur de M. BOUSQUEL M. N'ZENGUI en faveur de Mme MERLET M. LECOQ en faveur de Mme GUITARD

# Aménagement durable du territoire

### SOCIETE D'AMENAGEMENT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE (SA3M)

# RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES - EXERCICE 2022 APPROBATION

Madame Orlane HURLIN, adjointe aux Finances et à la modernisation de l'Action Publique, rapporteur, rappelle que la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) est une société publique locale dont l'actionnariat est public et dont la gouvernance via son Conseil d'Administration et son Assemblée Générale est majoritairement composée d'élus. La commune de JUVIGNAC est représentée par Monsieur le Maire, Jean-Luc SAVY.

Agissant principalement au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole et ses 31 communes, la SA3M a pour mission essentielle d'assurer le développement harmonieux du territoire notamment par les actions suivantes :

- ✓ L'aménagement de nouveaux quartiers ou leur renouvellement
- √ La construction d'équipements publics
- ✓ Le développement d'espaces pour l'activité économique
- √ L'élaboration d'équipements énergétiques depuis leur initiation jusqu'à leur livraison et l'exploitation

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 034-213401235-20240328-DELIB24032505-DE

Chaque année, elle établit un rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale puis adressé au représentant de l'État dans le Département. Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information et à permettre un suivi des faits marquants et des résultats de l'entreprise.

#### PRECISIONS SUR L'OBJET SOCIAL ET LES MISSIONS REALISEES PAR LA SPL SA3M

Agissant principalement au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole et ses 31 communes, la SA3M a pour mission essentielle d'assurer le développement harmonieux du territoire. L'objet social est identique à celui de la SERM, et il a été complété en avril 2022 par les missions relatives à l'expertise énergétique des bâtiments.

La société a pour objet, exclusivement pour le compte des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires, et sur leur territoire géographique, d'apporter une offre globale de services de qualité en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, de production et de distribution d'énergie, d'efficacité énergétique, de rénovation thermique du bâtiment et développement économique, touristique et de loisirs.

En 2022, la SPL s'est vue confier quatre (4) nouveaux mandats dont celui pour la réalisation de « l'Hôtel des sécurités » avec la Ville de MONTPELLIER et la réalisation de la « Maison du numérique » de CASTELNAU -LE-LEZ.

## **QUELQUES INFORMATIONS ET CHIFFRES CLES!**

#### Les informations clés

- ✓ Président du conseil d'administration : Michaël DELAFOSSE ;
- ✓ **Directeur Général** : Cédric GRAIL depuis le 16 septembre 2021 pour une durée de 5 ans
- ✓ **Statut**: SPL à Conseil d'Administration ;
- ✓ Société composée de 22 actionnaires, 18 administrateurs, 17 censeurs ;
- ✓ La ville de JUVIGNAC détient 0,8474 % des parts soit 150 actions et est représentée par Monsieur le Maire, Jean-Luc SAVY.

# Les chiffres clés

- ✓ Capital social de 1 770 000 euros divisé en 17 700 actions de 100 €;
- ✓ Capitaux propres: 8 502 399 €;
- ✓ Résultat net : 1 052 977 € ;
- ✓ Chiffre d'affaires: 84 018 709 € (pour mémoire 50 358 117 € en 2021);
- ✓ Pour l'année 2023, les **prévisions budgétaires** prévoient un chiffre opérations de 127,5 M€;
- ✓ Au 31 décembre 2022, **l'effectif** de la SA3M se composait de 14 salariés.

#### IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22, Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

**D'APPROUVER** le rapport annuel du Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités de l'exercice 2022 ;

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 034-213401235-20240328-DELIB24032505-DE

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour: 22 Contre: 0

Abstentions: 5 (Mme Velay, M. Galibert, M. Gros, M. Thiry, Mme Ikpefan)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Jean-Luc SAVY

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 034-213401235-20240328-DELIB24032505-DE

